



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2019/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 18/12/2019 – Délibération A1- N°19-081
7-1 Décisions budgétaires

**AN 2019
19-081**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille DIX NEUF, le 18 décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de M. Thierry MONTANGERAND, Maire d'Aubergenville,

Présents :

M. Thierry MONTANGERAND, M. Philippe LEYMARIE, Mme Virginie MEUNIER, Mme Sylvia PADIOU, M. Bernard GRIGY, Mme Fabienne PAULIN, Mme Claudine ARNOUD, M. Didier JAHIER, Mme Denise AMBLARD, M. Claude VANNYMEERSCH, Mme Françoise HUENTZ, Mme Agnès CHEVALIER, Mme Marie-Christine LOZACH, M. Joël DANIEL, M. André GODINEAU, Mme Isabelle CHALMANDRIER, Mme Sophie PRIMAS, Mme Nadette PRUVOST, Mme Valérie MASSICOT, Mme Nathalie SENN, Mme Laurence DENAND, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD

Absents excusés ayant donné procuration :

M. Gilles LECOLE, procuration à Mme Virginie MEUNIER
M. Guy ESCRINIER, procuration à Mme Claudine ARNOUD
Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à Mme Fabienne PAULIN
M. Frédéric GROSBOILLOT, procuration à M. André GODINEAU

Absents excusés :

M. Armand MACHADO, Mme Armène ISIDORE, M. Pascal ANDRE, M. Edward DANGELOT,
M. Sébastien GUERIN, M. Mohamed ZERKOUN,

Madame Claudine ARNOUD est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

11/12/2019

NOMBRE DE CONSEILLERS :

| | |
|-------------|----|
| En exercice | 33 |
| Présents | 23 |
| Votants | 27 |

DATE D’AFFICHAGE :

11/12/2019

**OBJET : ADMISSIONS EN NON VALEUR DE PRODUITS COMMUNAUX AU
TITRE DE L'EXERCICE 2019**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°19-017 du 27 mars 2019 adoptant le Budget Primitif 2019,

REÇU EN PREFECTURE

le 26/12/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217800291-20191218-DEL19_081-D

Vu les propositions d'admission en non valeur des créances irrécouvrables par le comptable public (listes n°3927250533 et n°3620800233),

Considérant l'avis favorable et unanime émis par la Commission Finances – Urbanisme réunie le 11 décembre 2019,

Ayant entendu l'exposé de M. Philippe LEYMARIE, Adjoint au Maire délégué aux Finances et à l'Urbanisme,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (27 voix Pour),

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** les admissions en non valeur des créances irrécouvrables proposées par le comptable public au titre de l'exercice 2019 pour un montant total de 20 976,36 € se détaillant comme suit :
 - o liste 3927250533 relative aux créances jugées irrécouvrables admises en non valeur, pour un montant de 9 098,95 euros,
 - o liste 3620800233 relative aux créances éteintes sur le budget principal pour une somme de 11 877,41 euros,
- **ARTICLE 2 : PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget principal 2019,
- **ARTICLE 3 : CONFIRME** que la délibération sera adressée à :
 - Monsieur le Sous-préfet de Mantes la Jolie
 - Monsieur le Trésorier principal.



*Fait et délibéré en séance
Les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre*



Thierry MONTANGERAND,
Maire d'Aubergenville.

REÇU EN PREFECTURE

Le 26/12/2019

Application agréée E-legalite.com